

## COMMUNE DE VARENNES-LES-NARCY

### ARRETE MUNICIPAL N° 2024-30 PORTANT, A TITRE TEMPORAIRE, CIRCULATION ALTERNEE SUR LA ROUTE D1 – 2 RUE DES BRETILLES HAMEAU DE SAINTE-HÉLÈNE

Le Maire de Varennes les Narcy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie - signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison d'un échange de citerne de gaz au 2 rue des bretilles hameau de Sainte Hélène sur la route Départementale n° 1 par l'entreprise CSC Route de Gien 45600 SULLY-SUR-LOIRE, il y a lieu de prendre les mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant la durée de l'intervention.

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le 11 juillet 2024 après midi durant le remplacement d'une citerne de gaz sis 2 rue des Bretilles à Sainte Hélène , la circulation sera alternée avec des feux tricolores sur la route départementale 1, provoquée par le stationnement provisoire d'un camion poids lourds de 12 m de long et 2.55 m de large, à ladite adresse.

**Article 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise CSC .

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Varennes les Narcy et aux extrémités du chantier.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de la Commune de Varennes les Narcy est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS
- Conseil départemental

Fait à Varennes-les-Narcy, le 05 Juillet 2024

Le Maire,  
Alain BAUGET